

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des parents**Le lundi 8 septembre 2025, 18 h 30****Gymnase de l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots****1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance par la présidente**

Madame Brigitte DesRosiers, directrice, souhaite la bienvenue à tous. Par la suite, madame Sunny Breuil, présidente sortante du conseil d'établissement (CÉ), se joint à cette dernière pour ouvrir la séance. Cette dernière réitère le privilège de présider le CÉ et elle invite les nouveaux parents à ne pas hésiter à contribuer à cette nouvelle expérience en faisant partie prenante des décisions prises pour le bien des élèves.

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Sonia Bonneville est nommée secrétaire de l'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Koralie Tanguay propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des parents du 8 septembre 2025. Elle est secondée par madame Isabelle Huot.

CE – 2025-09-01 **Adopté** à l'unanimité.

4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du mardi 10 septembre 2024

Madame Sunny Breuil propose l'adoption du compte rendu.

CE – 2025-09-02 **Adopté** à l'unanimité.

5. Informations concernant les rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents

Madame DesRosiers résume les grandes lignes de chacun des sujets.

Conseil d'établissement

- Rencontres conviviales ;
- Comité formé de treize personnes, dont la direction, six parents et six membres du personnel, lesquels agissent en concertation et sont invités à exprimer leurs opinions, et ce, sans jugement afin de faire des choix portant sur le bien-être de l'ensemble des élèves ;
- Sept réunions prévues en présentiel. Celles-ci se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, les mercredis de 18 h 30 à 21 h. La première rencontre aura lieu le 24 septembre 2025 ;
- Frais de déplacement et de gardiennage remboursés ;
- Mandat d'un an pour la présidente ou le président ;
- Mandat de deux ans pour les parents élus dans la mesure où les enfants sont présents à l'école ;
- But du conseil : pour le bien commun de tous les élèves, approbation, entre autres, du projet éducatif, du budget, de la facturation aux parents et du plan d'action ;
- Formation obligatoire pour les nouveaux membres, accessible en tout temps, à dessein de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions sous forme de capsules et de fiches thématiques ; 10 heures à faire d'ici la fin du mois de novembre ;
- En ce qui concerne les [Rôles et responsabilités](#), nous vous invitons à cliquer sur le lien en surbrillance.

Comité de parents

- Comité du centre de services scolaire formé d'un représentant-parent du CÉ ainsi que d'un substitut ;

- Huit réunions prévues en visioconférence, une fois par mois, le lundi de 19 h à 21 h. Toutefois, la 1^{re} rencontre se tiendra en présentiel le 20 octobre prochain ;
- Rôle du parent : représenter, influencer et discuter des besoins du milieu et les transmettre au CSSDN. Les parents de ce comité sont consultés, mais ne peuvent pas prendre de décisions. Madame Koralie Tanguay, représentante au Comité de parents pour l'année 2024 -2025, nous fait part de son expérience enrichissante qui permet entre autres d'en apprendre davantage sur les bons coups des autres écoles et d'en faire bénéficier nos élèves.

Organisme de participation des parents

- Comité formé de quelques parents des deux établissements ;
- Cinq réunions prévues en présentiel. Aucune obligation de siéger au sein du CÉ. Une implication ponctuelle d'un parent est également possible. Les rencontres se déroulent à l'École de la Passerelle des Petits-Cheminots, de 18 h 30 à 20 h. À l'occasion, les rencontres se déroulent en fin de journée. La date est convenue selon la disponibilité des parents.
- Aucune rémunération n'est prévue ;
- But du comité : améliorer la qualité de vie des enfants à l'école avec des fonds constitués notamment par des campagnes de financement dont ceux-ci chapeautent des projets autorisés par les membres du CÉ. Toutefois, puisque nous avons été parrainés par le Défi Pierre-Lavoie cette année, nous nous abstiendrons de tenir une campagne de financement. Cela permet, entre autres, de proposer des activités rassembleuses et de fournir aux classes des outils pédagogiques ciblés.

6. Présentation du Rapport annuel du Conseil d'établissement par la présidente

Madame Breuil, présidente, nous entretient sur les grandes lignes des thèmes abordés au cours de l'année 2024-2025 ainsi que des résolutions adoptées et approuvées. Entre autres, les membres ont discuté notamment du souhait que l'école poursuivre l'achat à nouveau des cahiers d'apprentissage aux élèves, de la publicité affichée à l'école, de la distribution des profits de la campagne de financement, de vérifier la grille des matières, d'ouvrir ou non le service de garde pendant la semaine de relâche, des conférences à offrir aux parents, des sorties éducatives, de la révision de la liste des fournitures scolaires et de certaines règles internes.

7. Bilan des activités de l'organisme de participation des parents pour l'année 2024-2025

Cette année, voici les réalisations de l'OPP :

- le choix du photographe ;
- le remplacement du matériel désuet ;
- les collations pour l'ensemble du personnel lors de la semaine thématique ;
- l'offre d'une conférence aux parents ;
- la planification du pique-nique annuel.

Elle précise qu'il n'y a aucune pression aux parents de participer à ce comité.

8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents pour l'année 2025-2026

Madame Breuil explique le rôle du président, du secrétaire et des deux scrutateurs d'élection.

8.1 Nomination d'un président d'élection

Madame Ève Ethier-Martel est nommée présidente.

8.2 Nomination d'un secrétaire d'élection

Madame Isabelle Huot est nommée secrétaire d'élection.

8.3 Nomination de deux scrutateurs

Mesdames Marilyne Dumont et Marie-Ève Deschênes sont nommées scrutatrices.

8.4 Procédure pour la mise en nomination

La présidente d'élection (la direction) ouvre la période de mise en nomination. Elle précise que les membres sortants ont la possibilité de se présenter à nouveau et que tout autre parent peut également se présenter ou proposer quelqu'un d'autre. Dans l'éventualité qu'un parent ne soit pas élu, il peut agir à titre de substitut.

8.5 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Trois postes sont à pourvoir cette année et trois parents ont mentionné leur intérêt. Ces derniers ont été invités à faire une courte présentation de leur vécu.

8.6 Élection des parents au conseil d'établissement 2024-2025

Membres actuels : Mesdames Sunny Breuil, Olfa Dhifaoui et Virginia Keith,

Membres élus : Mesdames Marie-Eve Deschênes et Koralie Tanguay et
Monsieur Pierre-Carl Demers

Membres substitués : Mesdames Annie-Pier Caron, Ève Ethier-Martel

8.7 Parmi les parents membres du conseil d'établissement, élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Madame Brigitte DesRosiers informe qu'il y a lieu d'élire un représentant des parents au Comité de parents du CSSDN et son substitut parmi les membres du conseil d'établissement.

Les personnes suivantes sont élues par acclamation au Comité de parents pour une durée d'un an : madame Koralie Tanguay, représentante et madame Sunny Breuil, substitut.

Les représentantes procèdent à la signature des lettres de créance, lesquelles seront acheminées au centre de services.

8.8 Composition de l'OPP pour 2025-2026

On encourage les gens présents à investir un peu de leur temps et invite ceux intéressés à écrire leurs coordonnées à la fin de la rencontre sur la page à cet effet.

9. Période de questions

Un parent demande si la sécurité routière s'est améliorée aux abords de l'école de la Passerelle. Madame Desrosiers lui a précisé que lorsqu'une présence policière est demandée, leur venue est assurée. D'ailleurs, elle invite les parents à l'informer s'ils sont témoins d'un non-respect des consignes de sécurité, que ce soit dans la cour d'école, dans le stationnement ou sur la rue devant l'établissement.

Pour conclure, madame DesRosiers procède au tirage d'un prix de présence, soit le remboursement du matériel scolaire de son enfant. C'est, madame Koralie Tanguay, mère de William Tanguay-Roberge qui fréquente l'École de la Passerelle, en 3^e année, qui est l'heureuse gagnante.

10. Levée de l'assemblée

CE-25-09-03 Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, madame Sunny Breuil propose la levée de l'assemblée à 19 h 45.

Madame Sunny Breuil
Présidente du conseil d'établissement

Madame Brigitte DesRosiers
Directrice